



COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PROCES-VERBAL N° 9

Le 21 octobre 2021
Bois-Guillaume

Présents : Aubert Thierry, Lecornu Pierre, Liberge Jean, Mouillard Bernard,

Excusés : Allez Marine, Bourel Valérie, Baillard Patrick, Sanson Sylvie, Guesnon Albert, Blanchetière Jean, Cheradame Philippe, Evain Pascale, Quesnel Michel, Louise Jean-Pierre, Lecossu Didier

Assiste : Léo Rivière

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux. Pour ce qui concerne les tirages de Coupes, en respect de l'article 11.3 du règlement de la Coupe de France, de la Coupe Gambardella et de la Coupe de France Féminine, de l'article 18 du règlement de la Coupe de Normandie Seniors, U18 et U15 les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

1 – ADOPTION PROCES VERBAL

La Commission procède à l'approbation du procès-verbal :

- N°7 en date du 7 octobre 2021 mis en ligne le 8 octobre 2021
- N°7 bis des 7 et 11 octobre 2021 mis en ligne le 11 octobre 2021
- N°8 en date du 12 octobre 2021 mis en ligne le 12 octobre 2021

2 – COURRIER RECUS

Mail de Damien Vankerkhoven, arbitre, en date 10 octobre 2021, pour une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre FC DIEPPE 2 / AC ST ROMAIN COLBOSC – Régional 2 du 10.10.21

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain, soit FC DIEPPE 2 « 4 » / AC ST ROMAIN COLBOSC « 0 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarginer la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



Mail du CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE en date du 10 octobre 2021, pour une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre US BOLBEC 2 / CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE – Régional 3 du 10.10.21

La Commission,

Après contact auprès de l'arbitre de la rencontre,

Dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, US BOLBEC 2 « 2 » // CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE « 4 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent élarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Mail de FAC ALIZAY en date du 11 octobre 2021 déclarant forfait général en Régional 2 Féminin, Groupe D

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Enregistre le forfait général du FAC ALIZAY en Régional 2 féminin, Groupe D

Dit que tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre FAC ALIZAY sont annulés.

Inflige au club de FAC ALIZAY l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de

Cent soixante-dix (170) euros (272- 102 déjà perçus) directement débités sur le compte du club.

Mail de US VILLERS BOCAGE et AS DE MONTIVILLIERS souhaitant s'engager en Coupe de Normandie U18, alors que la compétition a commencé.

La Commission,

Pris note des courriers des deux clubs,

Dit que comme la compétition a débuté et que le calendrier général ne permet pas l'ajout de clubs aux tours suivant,

Regrette de ne pas pouvoir répondre favorablement à la demande

Mail de US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE et AS OURVILLAISE, concernant le tour de Coupe de Normandie Seniors du 11 novembre 2021 et la journée de championnat des 13 et 14 novembre 2021

La Commission,

Pris note des courriers des deux clubs,

Les invite à lancer des demandes de modification de rencontre via Footclubs afin d'obtenir l'accord de leurs adversaires pour reporter les rencontres souhaitées

Mail de la Mairie de L'AIGLE, en date du 21 octobre 2021, concernant l'interdiction de jouer en nocturne jusqu'à fin janvier suite à une panne de l'éclairage.

La Commission,

Pris note du mail de la Mairie de L'Aigle,

Considérant l'absence d'éclairage sur le terrain,

Dit que l'ensemble des rencontres à domicile de l'équipe seniors du FC PAYS AIGLON en Régional 3, Groupe E, auront lieu, à partir du 22 octobre 2021 et jusqu'au 1^{er} février 2022, le dimanche à 15 heures.

3 – AFFAIRES A EXAMINER

MATCH : CAUDEBEC ST PIERRE / US RUGLES LYRE – Régional 3 U18 du 9 octobre 2021

Match arrêté à la 55^{ème} minute suite à la blessure du gardien de but de Rugles sur Lyre

La Commission,

Après lecture des mails de CAUDEBEC ST PIERRE FC et US RUGLES SUR LYRE

Dit que la rencontre est donnée à rejouer à une date que fixera la Commission

MATCH : INTER ODON FC / ES GOUVILLE – Coupe de Normandie Féminine du 10 octobre 2021

Forfait déclaré de ES GOUVILLE.

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



Donne match perdu par forfait au club de ES GOUVILLE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de INTER ODON FC sur le score de 3 buts à 0

Dit le club de INTER ODON FC qualifié pour le prochain tour de la compétition

MATCH : FC SEINE EURE / S.DE GRAND QUEVILLY – Régional 3 du 10.10.21

Absence de S. DE GRAND QUEVILLY à l'heure du coup d'envoi

Mail de S. DE GRAND QUEVILLY en date du 8 octobre 2021

La Commission,

Jugeant en première instance

Donne match perdu par forfait au club de S. GRAND QUEVILLY sur le score de 3 à 0 pour en faire bénéficier le club de FC SEINE ET EURE sur le score de 3 à 0

Inflige au club de S. GRAND QUEVILLY l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de quatre-vingt-dix-huit (98) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : ASL AJON / US GUERINIERE – Coupe de Normandie U18 du 16 octobre 2021

Absence du club de US GUERINIERE à l'heure du coup d'envoi.

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier (mail de l'US GUERINIERE en du 16.10.21 à 10 h 31),

Donne match perdu par forfait au club de l'US GUERINIERE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de ASL AJON sur le score de 3 à 0

Dit que le club de ASL AJON est qualifié pour le prochain tour de la Compétition.

MATCH : AST DEAUVILLE / FC TROARN – Coupe de Normandie U15 du 16 octobre 2021

Absence du club de FC TROARN à l'heure du coup d'envoi.

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier (mail du FC TROARN en du 15.10.21 à 21 h 30),

Donne match perdu par forfait au club de FC TROARN sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de AST DEAUVILLE sur le score de 3 à 0

Dit que le club de AST DEAUVILLE est qualifié pour le prochain tour de la Compétition.

Inflige au club de FC TROARN l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de trente (30) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : US AVRANCHES MSM / J. FERTOISE BT – Régional 2 Féminin du 17 octobre 2021

Absence du club de J. FERTOISE BT à l'heure du coup d'envoi.

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier (mail de J. FERTOISE BT du 16.10.21 à 08 h 40),

Donne match perdu par forfait au club de J. FERTOISE BT sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de US AVRANCHES MSM sur le score de 3 à 0

Inflige au club de J. FERTOISE BT l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de Cent deux (102) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : FC SUD OUEST CAEN / CS ORBECQUOIS – Régional 2 Féminin du 17 octobre 2021

Absence du club de CS ORBECQUOIS VESP à l'heure du coup d'envoi.

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de CS ORBECQUOIS VESP sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de FC SUD OUEST CAEN sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de CS ORBECQUOIS l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de Cent deux (102) euros** directement débités sur le compte du club.



MATCH DE REGIONAL SENIORS A REPORTER POUR LES CLUBS QUALIFIES EN COUPE DE FRANCE LE 31 OCTOBRE 2021

La Commission,

Suite à la qualification de FC OFFRANVILLE (R3), FC ST JULIEN (R3), JS ST NICOLAS D'ALIERMONT (R3) FC VAL DE RUEIL (R2), US ST PAIRAISE (R2), AS PTT CAEN (R1), AST DEAUVILLE (R1) et O. PAVILLAIS (R1) pour le 6^{ème} tour de la Coupe de France les 30 et 31 octobre 2021,
Décide de reporter les rencontres de championnats suivantes, prévues à ces dates, les 8 et 9 janvier 2022 :

Régional 1

FC ARGENTAN / AS PTT CAEN
AST DEAUVILLE / US DUCEY ISIGNY
FC GISORS FCGVN 27 / O. PAVILLAIS

Régional 2

US ST PAIRAISE / AS IFS
FC VAL DE RUEIL / ST SEBASTIEN F

Régional 3

AS FAUVILLAISE / FC OFFRANVILLAIS
E. VIENNE ET SAANE / JS ST NICOLAS D'ALIERMONT
FC ST JULIEN / STADE DE GRAND QUEVILLY

4 – TIRAGE AU SORT DE LA COUPE DE FRANCE – COUPE GAMBARDELLA – COUPE DE FRANCE FEMININE – COUPE DE NORMANDIE U18 – COUPE DE NORMANDIE FEMININE

COUPE DE FRANCE 6^{ème} TOUR – 31 octobre 2021

Tous les matches auront lieu à 14 H 30, sur le terrain du club premier cité

1. Fc St Lo Manche / As Ptt Caen
2. Fc St Julien / Fc Offranvillais
3. Us Granvillaise / Ag Caen Football
4. Fc Rouen 1899 / As De Cherbourg Fb
5. O. Pavillais / Ast Deauville
6. Us St Pairaise / Fc Val De Reuil
7. Us Alençonnaise 61 / Evreux Fc 27
8. Js St Nicolas Bethun / Cms Oissel

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE 4^{ème} TOUR – 11 novembre 2021

Tous les matches auront lieu à 15 HEURES, sur le terrain du club premier cité

1. Maladrerie Os / Fc St Lo Manche
2. Fc Rouen 1899 ou Havre Caucriaux S / Fc Flerien
3. Esfc Falaise / Ca Lisieux Pa
4. Gisors F.C.G.V.N. 27 / Uson Mondeville
5. Saint Sebastien Foot / Sc Frileuse
6. Fc Du Roumois Nord / Esm Gonfreville
7. Grpt Us Criel Eu Fc / As Valognes F.
8. Bayeux Fc / Us Quevilly Rm
9. Us Mesnil Esnard Fra / Lc Bretteville Odon
10. Us Alençonnaise 61 / Fc Dieppe



Finale Régionale – 20 novembre 2021

Tous les matches auront lieu à 15 HEURES, sur le terrain du club premier cité

1. Vainqueur match 2 / Vainqueur match 10
2. Vainqueur match 3 / Vainqueur match 6
3. Vainqueur match 9 / Vainqueur match 8
4. Vainqueur match 1 / Vainqueur match 7
5. Vainqueur match 4 / Vainqueur match 5

COUPE DE FRANCE FEMININE Finale Régionale – 31 octobre 2021

Tous les matches auront lieu à 12 H 30, sur le terrain du club premier cité

1. Ag Caen Football / Us Quevilly Rm
2. As De Cherbourg Fb / Sm Caen Calv.Bn
3. Us Alençonnaise 61 / Evreux Fc 27
4. Fc Feminin Rouen Pe / Es Tourvillaise

COUPE DE NORMANDIE FEMININE 2^{ème} TOUR – 31 octobre 2021

Tous les matches auront lieu à 12 h 30, sur le terrain du club premier cité

1. Us Granvillaise / Us Avranches Msm
2. Us Ducey Isigny / Fc St Lo Manche
3. Fc Du Pays Aiglon / Av. De Messei
4. Us Andaine / J.Fertoise Bagnoles
5. Us Villers Bocage / Cs Carentanais
6. Ca Lisieux Pa / Usc Mezidon Fb
7. Uson Mondeville / Us Gueriniere
8. Su Dives Cabourg Fb / Inter Odon Fc
9. Fc Sud Ouest Caen / Maladrerie Os
10. As Villers Houlgate / Bayeux Fc
11. Cs Beaumont / Sc Thiberville
12. As Routot / Fc Serquigny Nassand
13. Mont Saint Aignan Fc / As Canton D Argueil
14. Us Normande 76 / Fc Dieppe
15. Fc St Etienne Rouvra / Fc Le Trait Duclair
16. Fac Alizay / O. Pavillais
17. Oh Trefilerie Neiges / Us Cap De Caux Criq.
18. Stade Valeriquais / Esm Gonfreville

COUPE DE NORMANDIE U18 2^{ème} TOUR – 11 novembre 2021

Tous les matches auront lieu à 15 HEURES, sur le terrain du club premier cité

1. Tessy Moyon Sp. / Es Coutançaise
2. Grpt Js Ay / Es St Sauveur Rond.
3. Fc Equeurdr. Hainnev / Es Pointe Hague
4. As Jullouville Sart / La Brehalaise
5. Agneaux Fc / Us Granvillaise
6. As De Cherbourg Fb / As Tourlaville
7. Av. De Messei / Fc Du Pays Aiglon
8. Us Mortagnaise / Us Athis
9. Ss Domfrontaise / As La Selle La Forge

FEDERATION DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIEE A LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



10. Esp. Conde S/Sarthe / Fc Argentan
11. Af Virois / Muance Fc
12. Sc Herouvillais / Es Carpiquet Foot
13. Cs Carentanais / As Verson
14. Cs Honfleur / Asl Ajon
15. Grpt Jsd Coeur Nacre / Ag Caen Football
16. As Potigny V.C.U. / Su Dives Cabourg Fb
17. Inter Odon Fc / Bourguebus Soliers F
18. Us Canton Thiberville / Us Rugles Lyre
19. Fc Serquigny Nassand / Gr Andressienne Cmie
20. La Croix Vallee Eure / Fac Alizay
21. Us Conchoise / Ca Pont Audemer
22. St Marcel F / Pacy Menilles Rc
23. Fc Madrie Seine / Es Normanville
24. Sc Bernay / Fc Val De Reuil
25. Us Epouville / As Ste Adresse But
26. E.Vienne Saane Longu / Mont Saint Aignan Fc
27. Belleville Fc / Ca Longuevillais
28. Le Havre Fc 2012 / Usf Fecamp
29. Us Lillebonnaise / Us Cap De Caux Criq.
30. Sc Octeville Sur Mer / Us St Thomas
31. Grpt Moulin Ecalles / Yvetot Ac
32. Es Plateau Fouc.Real / Caudebec St Pierre F
33. As Fauvillaise / Cs Serv.Mun.Le Havre
34. Fc Neufchatel En Br / Grand Quevilly Fc
35. Grpt Efspco / Fc Le Trait Duclair
36. Es Du Mont Gaillard / Ac St Romain Colbosc
37. Us Londinieres / Us Luneraysienne
38. O. Pavillais / Cms Oissel
39. Fusc Boisguillaume / Al Deville Maromme
40. Stade Sotteville Cc / St De Grand Quevilly

5 – PROCHAINE REUNION

26 octobre 2021

Le Président



Jean Liberge

Le Secrétaire



Pierre Lecornu

